



Déclaration d'opposition à une demande de cessation d'exploitation

À lire attentivement – Renseignements importants pour remplir le formulaire

La Régie de l'énergie du Canada compte sur vous pour lui faire part de vos préoccupations et de vos points de vue. Si vous avez des préoccupations au sujet d'un projet de cessation d'exploitation, veuillez remplir le présent formulaire et le déposer dans les 30 jours civils suivant la signification d'un avis de cessation d'exploitation proposée (« avis ») ou la publication d'un tel avis.

La Commission de la Régie tiendra compte de votre déclaration d'opposition avant de rendre sa décision sur le projet.

La Commission utilisera également l'information que vous lui fournirez pour planifier son examen. Par exemple, elle peut demander à la société de lui fournir une réponse écrite, dont elle tiendra compte (en plus de votre déclaration d'opposition) avant de rendre sa décision sur le projet. Elle peut aussi prévoir d'autres occasions pour vous permettre de faire part de vos préoccupations et permettre à la société d'y répondre. Pour décider s'il y a lieu d'ajouter des étapes au processus, la Commission déterminera si le projet pourrait avoir une incidence sur vos intérêts et tiendra compte de vos explications à l'égard du besoin d'ajouter des étapes.

Toute personne qui présente un formulaire dûment rempli obtiendra de plus amples renseignements sur la demande.

Tous les documents que vous déposerez devant la Régie, en plus de ce formulaire, seront versés dans son registre public en ligne (à moins qu'ils aient été déposés de façon confidentielle¹). Cela signifie que vos renseignements personnels et les documents eux-mêmes pourront être consultés par le public.

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne (vous trouverez la version électronique sur le site Web de la Régie – www.rec-cer.gc.ca/SCQF) ou encore l'imprimer pour le remplir à la main. Dans ce cas, veuillez à écrire lisiblement. Si vous manquez d'espace dans le formulaire, vous pouvez y joindre des pages supplémentaires. La **partie H** fournit des renseignements sur la façon de le transmettre à la Régie une fois rempli.

Pour toute question sur le processus, veuillez communiquer avec le service consultatif sur les questions foncières de la Régie au 1-800-899-1265 (sans frais) ou à l'adresse LMAS.SCQF@cer-rec.gc.ca.

Début du formulaire à la page suivante

¹ Si vous souhaitez déposer certains renseignements qui ne devraient pas à votre avis être versés au registre en ligne ou rendus publics de toute autre façon, il est possible de demander à la Régie de les traiter de façon confidentielle en vertu de l'article 60 ou 61 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*. En général, la Régie soutient qu'il est dans l'intérêt public que le processus soit ouvert et accessible, donc est d'avis que les ordonnances de confidentialité doivent faire figure d'exception. Voir aussi l'article 1.5 du *Guide de dépôt* de la Régie et l'article 35 des *Règles de pratique et de procédure de l'Office national de l'énergie (1995)*.



Déclaration d'opposition à une demande de cessation d'exploitation

Partie A – Société, nom du projet et emplacement faisant l'objet de préoccupations

Fournir des renseignements sur la société qui a déposé la demande de cessation d'exploitation.

Nom de la société :
Nom du projet :
Emplacement : Décrivez l'emplacement ou la partie du projet sur lequel portent vos préoccupations (p. ex., désignation cadastrale – [LSD-SEC-TWP-RGE-##M], identificateur de propriété, territoire traditionnel, etc.).

Partie B – Vos coordonnées

Nom :	Titre :
Organisation :	Adresse résidentielle :
Ville :	Province :
Code postal :	Télécopieur :
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Courriel :	
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si différente de ci-dessus)	
Adresse :	
Téléphone :	

Suite à la page suivante



Partie C – Renseignements sur votre représentant autorisé (le cas échéant)

Si vous avez demandé à une personne de déposer ou de présenter des renseignements en votre nom (p. ex., un représentant autorisé, comme un avocat) dans le cadre d'un processus de réglementation lié à cette affaire, veuillez fournir les renseignements suivants à son sujet, sinon, n'inscrivez rien. Si vous demandez à une personne de vous représenter après avoir soumis ce formulaire, vous pourrez fournir cette information dès qu'elle sera disponible.

Nom :	Titre :
Organisation :	Adresse :
Ville :	Province :
Code postal :	Télécopieur :
Téléphone 1 :	Courriel :
Courriel :	
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si différente de ci-dessus)	
Adresse :	
Téléphone :	

Partie D – Présentation de vos intérêts

Indiquez si le projet peut avoir une incidence sur vos intérêts. Le cas échéant, expliquez-en la nature et la façon dont ils pourraient être touchés.

Suite à la page suivante



Partie E – Précisions sur vos préoccupations

Décrivez vos préoccupations au sujet du projet et présentez toute idée sur la façon de les résoudre.
Vous pouvez joindre d'autres pages au présent formulaire.

Suite à la page suivante



Partie F – Étapes supplémentaires

Indiquez si vous avez besoin d'autres avenues pour faire connaître vos préoccupations. Dans l'affirmative, décrivez les étapes à suivre (possibilité de poser des questions à la société, nouvelles observations écrites, etc.) et expliquez pourquoi.

Partie G – Règlement extrajudiciaire des différends

La Régie offre des services de règlement extrajudiciaire des différends, tels que la médiation et l'arbitrage, pour aider les parties à résoudre les désaccords hors des processus d'audience de la Commission. Pour plus d'information à ce sujet, consultez le site Web de la Régie (<http://www.rec-cer.gc.ca/red>).

Si vous souhaitez que la Régie communique avec vous au sujet d'un recours possible à ces services, cochez la case ci-dessous.

Veuillez communiquer avec moi au sujet des services de règlement extrajudiciaire des différends offerts par la Régie.

Suite à la page suivante



Partie H – Dépôt du formulaire dûment rempli

Votre formulaire dûment rempli doit parvenir à la Commission au plus tard 30 jours civils après qu'un avis vous a été signifié ou après la publication d'un tel avis.

Vous pouvez déposer votre formulaire de l'une des manières indiquées ci-après.

1. Méthode à privilégier

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne avant de l'enregistrer sur votre ordinateur et de le transmettre au moyen de l'outil de dépôt de documents électroniques de la Régie (www.rec-cer.gc.ca/deposer) – cliquez sur « Dépôt de documents électroniques » au bas de la page). La marche à suivre est décrite dans les outils en ligne. Les documents déposés de cette façon doivent être en format PDF.

Une fois votre dépôt terminé, un courriel vous sera envoyé pour en accuser réception et pour vous donner des instructions sur la manière de transmettre à la Régie votre reçu de dépôt signé et une copie de votre formulaire.

2. Vous pouvez imprimer le formulaire puis l'envoyer par télécopieur à la Régie, au numéro 403-292-5503 ou sans frais au 1-877-288-8803.
3. Vous pouvez aussi l'envoyer par la poste ou par service de messagerie à l'adresse qui suit :

**Secrétaire de la Commission
Régie de l'énergie du Canada
210 – 517 10 Av SO
Calgary AB T2R 0A8**

Une copie de votre déclaration d'opposition et des documents à l'appui doit également être remise à la société ayant présenté la demande de cessation d'exploitation. Les coordonnées de la société sont fournies dans l'avis qu'elle a envoyé.

Si vous avez des questions sur la façon de déposer ce formulaire, vous pouvez communiquer avec la Régie au numéro sans frais 1-800-899-1265.

Une fois ce formulaire rempli et transmis à la Régie, vous acceptez que les renseignements qu'il renferme et toutes les pièces jointes soient versés au registre public en ligne de la Régie, où ils pourront être consultés par le public.

Nom en caractères d'imprimerie :

Signature :

Date (JJ MM AAAA) :